



ÉTATS-UNIS

- Le 4 décembre 1998, le Canada et les États-Unis se sont entendus sur des mesures très diverses concernant des problèmes existant depuis longtemps dans le domaine du commerce des produits agricoles et ont convenu d'organiser des rencontres bilatérales de haut niveau pour aborder les questions qui posent des problèmes avant qu'elles ne deviennent des sujets de litige.
- Le 30 novembre 1998, le Canada et les États-Unis ont convenu de mettre en œuvre au Canada un programme de prédédouanement de produits en transit, sur l'ensemble du pays, qui s'inspire du succès de l'accord « Ciels ouverts ». Du fait de cette initiative, tous les aéroports canadiens disposant déjà d'installations américaines de prédédouanement pourront assurer des services de prédédouanement en transit qui simplifieront le traitement des passagers en provenance de l'Asie et de l'Europe et dont la destination finale se trouve aux États-Unis. Vancouver, Toronto et Montréal (Dorval) seront admissibles au prédédouanement en transit en 1999. Calgary a l'intention de leur emboîter le pas en 2001. Edmonton, Ottawa et Winnipeg devraient être admissibles après 2001.
- Le Canada et les États-Unis ont organisé des séminaires sur la conformité, donnés au Canada par les douanes américaines et par la U.S. Food and Drug Administration, en collaboration avec des agents du Canada, pour informer les exportateurs canadiens des exigences réglementaires des États-Unis.
- L'État du Michigan a convenu de reporter l'application aux sociétés canadiennes de sa Taxe d'affaires unique. Des consultations concernant la mise en œuvre de la Taxe d'affaires unique auront lieu en 1999, avec la participation de représentants des milieux d'affaires des deux côtés de la frontière.
- Deux fois en 1998, et de nouveau le 1^{er} février 1999, le président Clinton a exercé son pouvoir discrétionnaire de suspension du droit de poursuite en vertu du titre III de la loi sur la liberté de Cuba et la solidarité démocratique (également appelé loi Helms-Burton), contre des investisseurs ayant acquis des produits expropriés par le gouvernement cubain.

MEXIQUE

- Mise en œuvre, le 1^{er} août 1998, d'une deuxième série d'éliminations accélérées de droits tarifaires couvrant environ 1 milliard de dollars américains d'échanges commerciaux à l'intérieur de l'ALENA, dont 25 millions de dollars d'échanges bilatéraux entre le Canada et le Mexique.
- Conclusion d'un nouvel accord permettant la reprise des exportations de pommes de terre de semence canadiennes vers le Mexique.
- Élimination des exigences de permis phytosanitaires du Mexique qui avaient causé des retards dans les importations de grains canadiens.
- De nouvelles possibilités de service aérien entre les deux pays ont été créées suite à un accord sur le partage des codes de vol.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES

- En mars 1998, les ministres du Commerce des 34 pays participants diffusent une déclaration conjointe décrivant les objectifs clés et les principes d'une ZLEA.
- Neuf groupes de négociation et trois organes consultatifs sont créés.
- Le Canada est choisi pour présider les négociations de la ZLEA au cours des 18 premiers mois. À ce titre, le Canada préside le CNC des négociateurs en chef.
- En avril 1998, les négociations sur la ZLEA sont lancées officiellement par les dirigeants.
- En juin 1998, le CNC établit des programmes de travail pour les neuf groupes de négociation et les trois organes consultatifs.
- En septembre et octobre 1998, les neuf groupes de négociation et les trois organes consultatifs se réunissent pour organiser leur travail.
- En décembre 1998, le CNC examine les travaux des groupes de négociation et des groupes consultatifs et fait progresser la facilitation du commerce.
- Un Canadien est choisi pour exercer la fonction de directeur du Secrétariat administratif de la ZLEA à Miami.